



C.C.A.S. DE SINCENY
Réunion du conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Fabienne MARCHIONNI, Présidente.

Présents : Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Stéphanie JULIEN, M. Sébastien PRACZ, Mme Sabine FAY VINCENT, Mme Valérie PLESSIS, Mme Christelle GEVERS, Mme Béatrice ALBRAND, Mme Sabrina BEUVELET, Mme Julia FOLLI, Mme Brigitte PADIEU, Mme Annie SALIS, M. Patrice SALOMÉ.

Excusés représentés :

Mme Elena NOWACKI	représentée par	Mme Stéphanie JULIEN
M. Mallory VILLETTE	représenté par	M. Sébastien PRACZ

Absents excusés :

Absent : M. Olivier ROUSSEAU.

1- Installation des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Fabienne MARCHIONNI, présidente du Conseil d'Administration, qui a procédé à l'appel nominal, et a déclaré installés :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Stéphanie JULIEN | - Béatrice ALBRAND |
| - Sébastien PRACZ | - Sabrina BEUVELET |
| - Sabrina FAY | - Julia FOLLI |
| - Mallory VILLETTE | - Mme Brigitte PADIEU |
| - Elena NOWACKI | - M. Olivier ROUSSEAU |
| - Christelle GEVERS | - Mme Annie SALIS |
| - Valérie PLESSIS | - M. Patrice SALOMÉ |

2- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Stéphanie JULIEN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la Présidente rappelle le rôle du CCAS :

Le Centre Communal d'Action Sociale se mobilise dans plusieurs champs :

Lutte contre l'exclusion en particulier : aide alimentaire, aide aux énergies, à l'eau, ...

Lutte contre l'isolement, soutien des seniors, maintien du lien social

Accès à la culture et aux loisirs

Actions de prévention

Soutien à la petite enfance

Participation à l'instruction des demandes des aides sociales légales (aides médicales, aides aux personnes porteuses de handicap, APA, ...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil Départemental.

Les 3 valeurs du CCAS sont :

Solidarité, responsabilité et utilité publique pour apporter à la population une aide dans une relation de confiance.

3- Approbation du compte-rendu du 23 septembre 2025.

Les membres du conseil d'administration, par 13 voix Pour, 1 voix Contre – Mme Valérie PLESSIS, 1 abstention – Mme Annie SALIS, approuvent, à la majorité, le compte-rendu du conseil d'administration du 23 septembre 2025.

4- DELIB 01280426 Election d'un(e) vice-président(e).

Vu l'article L123-26 du Code de l'action sociale et des familles disposant que dès lors qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un vice-président,

Vu la délibération n°11270326 du 27 mars 2026 du conseil municipal de la commune de Sinceny fixant le nombre d'administrateurs et désignant les membres élus, en son sein, auprès du CCAS,

Vu l'arrêté n°2026-51 désignant les membres du CCAS,

Considérant que Madame la Présidente a invité les membres du Conseil d'administration à faire acte de candidature,

Considérant la candidature de Madame Stéphanie JULIEN à la fonction de vice-présidente,

Considérant que le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de proclamer Madame Stéphanie JULIEN Vice-Présidente du CCAS,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités subséquentes.

5- DELIB 02280426 Vote du compte financier unique 2025 – Budget CCAS.

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du CCAS de Sinceny ;

Vu le CFU 2025 du CCAS de Sinceny ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	105.02€	23 820.42€	23 820.42€
	Recettes réalisées	0.00€	16 920.00€	16 920.00€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	105.02€	23 820.42€	23 925.44€
	Dépenses réalisées	0.00€	17 577.60€	17 577.60€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00€	- 657.60€	- 657.60€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+105.02€	+ 6 900.42€	+ 7 005.44€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 105.02€	+ 6 242.82€	+ 6 347.84€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+ 105.02€	+ 6 242.82€	+ 6 347.84€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le CFU 2025 du CCAS de Sinceny.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités subséquentes.

6- **DELIB 03280426 Affectation du résultat 2025.**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2025, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constatant les chiffres présentés ci-dessous,

	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'invest.	Résultat exercice 2025	Résultat clôture 2025	Restes à réaliser 2025		Solde des restes à réaliser 2025	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat	
INVEST	105.02		0.00	105.02	Dép			Besoin de financement si résultat -	
					Rec				
FONCT	6900.42		-657.60	6 242.82				Résultat à affecter	6 242.82

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DÉCIDE** d'affecter, comme suit, l'excédent de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025		6 242.82
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (titre au 1068 en recettes d'investissement)		0.00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recettes de fonctionnement au BP 2025)		6 242.82
Total affecté au c/1068 :		0.00
Déficit global cumulé au 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Le report au 001 du BP 2026 (en dépenses d'investissement si – ou recettes d'investissement si +) est de		105.02
--	--	--------

- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités subséquentes.

7- **DELIB 04280426 Vote du Budget Primitif de l'exercice 2026.**

Présentation du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Dépenses Fonctionnement	
Chapitre 011	26 686.82€
Chapitre 012	500.00€
Chapitre 65	3 000.00€
Chapitre 68	36.00
Total Dépenses Fonctionnement	30 222.82€

Dépenses Investissement	
Chapitre 21	105.02€
Total Dépenses Investissement	105.02€

Recettes Fonctionnement	
Chapitre 740	1 480.00€
Chapitre 74	22 500€
Chapitre 76	€
Chapitre 77	
Chapitre 002	6 242.82€
Total Recettes Fonctionnement	30 222.82€

Recettes Investissement	
	€
	€
	€
Chapitre 001	105.02€
Total Recettes Investissement	105.02€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le Budget Primitif 2026 du CCAS tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
Fonctionnement : 7.5%
Investissement : 7.5%
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités subséquentes.

8- DELIB 05280426 Liste des dépenses à imputer au 623 : Publicité, publication, relation publique – Fêtes et cérémonies.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable, à l'appui des mandats de paiement, émis pour le règlement des dépenses publiques,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant que la nature comptable 623 relative aux dépenses « Fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité,

Considérant la nécessité de justifier auprès du SGC du Pays Chaunois de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses « Fêtes et cérémonies » à mandater au compte 623,

Considérant que les fêtes et cérémonies concernées regroupent différents événements et qu'il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes :

L'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Frais liés à l'organisation de fêtes locales et nationales, de cérémonies commémoratives et de vœux,
- Frais liés aux fêtes de fin d'année (Repas des aînés, bons cadeaux, colis, chocolats, ...)
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies, d'animation de la vie communale (décorations, inaugurations, spectacles, expositions, animations, remerciements, décès, ...)
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies liées à la vie administrative du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** d'affecter les dépenses « Fêtes et cérémonies » reprises ci-dessus au compte 623.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et procéder au mandatement des sommes relatives aux « Fêtes et cérémonies » affectées au compte 623 dans la limite des crédits inscrits au budget du CCAS.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités subséquentes.

9- Aides.

- **DELIB06280426 Demande d'aide formulée par Monsieur M.**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L123-5 et suivants,

Vu la demande d'aide formulée de Monsieur M,

Considérant la situation du demandeur,
Considérant que l'octroi d'une aide exceptionnelle est justifié pour répondre à un besoin urgent,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** une aide de 88€ pour l'achat de 15 sacs de pellets de bois.
- **DIT** que cette aide sera directement versée à l'entreprise Carpentier Combustibles à Amigny-Rouy, par mandat administratif.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités subséquentes.

- **DELIB07280426 Demande d'aide formulée par Madame M.**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L123-5 et suivants,
Vu la demande d'aide formulée de Madame M.

Considérant la situation du demandeur,
Considérant l'échéancier mis en place pour apurer la dette,
Considérant que l'octroi d'une aide exceptionnelle est justifié pour répondre à un besoin urgent,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** une aide de 400€.
- **DIT** que cette aide sera directement versée aux services sociaux de ENGIE, par mandat administratif.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités subséquentes.

10- Informations.

Il est convenu de :

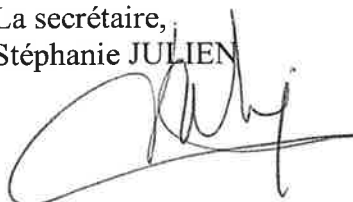
- Définir les critères d'attribution des aides.
- Organiser un « forum » avec divers intervenants afin de faire connaître les dispositifs, un endroit où chacun pourrait trouver les renseignements adéquats aux situations qui lui sont propres.
- Travailler sur une nouvelle organisation des repas et colis des aînés : participation au repas, conditions de revenus, thé/goûter dansant, moment multigénérationnel et faire évoluer vers une nouvelle formule répondant à une réelle utilité.
- Diversifier les actions vers les plus jeunes, les loisirs, ...
- Recentrer les actions et les priorités du CCAS : aide sociale, accompagnement, établissement d'un répertoire des personnes vulnérables, ...

Prochaine réunion du Conseil d'administration du CCAS : mercredi 17 juin 2026

11- Questions diverses.

Faute de nouveau point à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h55.

La secrétaire,
Stéphanie JULIEN



La Présidente,
Fabienne MARCHIONNI

